

2.8.6 Activités communales et sur le site

2.8.7 Vie économique communale (généralités)

D'après les données INSEE, et en menant une analyse comparative de la socio-économie locale avec les données cantonales (canton de Vaucouleurs) et départementales (département de la Meuse), on observe les indicateurs suivants :

- La population active (15-64 ans) représente à Goussaincourt une proportion de 61,2 % (soit 72 habitants) de la population totale, contre respectivement 71,4 % dans le canton et 71,1% dans le département (ces différences sont essentiellement liées à une plus forte proportion des classes d'âge supérieures à 65 ans) ;
- Le taux de chômage à Goussaincourt est de 4,4%, contre respectivement 11,7 % dans le canton et 11,5 % dans le département ;
- Les taux d'activité par tranche d'âge à Goussaincourt restent proches de ceux du canton ;
- 18 emplois sont recensés sur le territoire communal de Goussaincourt, dont 9 sont occupés par des habitants ; 12 des 18 emplois sont salariés (soit 66%) ; les emplois non salariés représentant des parts significativement plus faible pour le canton (18,2 %) et le département (13 %) ; les habitants de Goussaincourt travaillent pour environ la moitié d'entre eux dans un autre département ;
- A l'échelle du canton, les secteurs d'activité les mieux représentés concernent les ouvriers (34,1 %), les employés (30,8%). Les exploitants agricoles représentent 4 % des actifs (c'est également la proportion départementale).

A Goussaincourt, outre les activités agricoles et sylvicoles menées sur le territoire, la commune compte un négociant en boissons, un artisan potier, une chambre d'hôtes et une entreprise de bûcheronnage (coupe et négoce de bois).

Il n'existe pas d'activités de services ou d'installation industrielle sur le territoire communal.

2.8.8 Labels et appellations

Le département de la Meuse présente une grande variété de produits (fromage, viandes, miel, pâtisseries, vins, ...) répondant à des critères de qualité résumés dans une Charte.

Par ailleurs, c'est le département pionnier dans le développement de la truffe en Lorraine.

Les appellations contrôlées ou réglementées intéressant Goussaincourt sont liées à deux produits spécifiques :

illustration 36 : Appellations intéressant Goussaincourt

Commune	Libellé d'appellation	Sigle	Localisation de développement & distribution
Goussaincourt	Bergamote de Nancy	IGP	Régional
	Mirabelle de Lorraine	AOR-IGP	Régional

*AOR : Appellation d'Origine Réglementée – IGP : Indication géographique protégée
Source : INAO*

Notons également un produit régional très connu commercialisé à Commercy, la madeleine de Commercy, gâteau réputé de tradition ancienne (cf. <http://madeleine-commercy.com>).

2.8.9 Agriculture

A - Situation départementale et communale

La Meuse est traditionnellement un département très agricole : 54% de la surface meusienne est occupée par des terres agricoles (338 000 ha, soit 54% de la superficie du département contre 46% au niveau national). On compte environ 2750 exploitations agricoles. Les productions agricoles sont peu diversifiées : lait, viande, céréales et oléagineux principalement. On trouve également quelques petites surfaces en arboriculture. La taille moyenne des exploitations meusiennes est importante comparée aux moyennes régionale et nationale : 154 ha contre 134 ha en Lorraine et 77 ha en France.

Les céréales et les oléagineux occupent 82% des terres arables (185 000 ha) et représentent 91% des cultures de vente. Ces productions sont donc loin devant celles de maïs fourrage (19000 ha), prairies artificielles (5250 ha) et protéagineux (1610 ha). Les prairies naturelles (surface toujours en herbe : STH) occupent 102 000 ha.

Les principales données relatives aux activités communales agricoles sont issues des statistiques agricoles (Agreste ; 2000) :

illustration 37 : Données statistiques agricoles communales

Nombre d'exploitants agricoles résidant dans la commune	4
SAU (ha)	203
Surface toujours en herbe (ha)	71
Terres labourables (ha)	131
Céréales	Non communiqué

La superficie agricole utilisée totale (SAU) de Goussaincourt est de 203 ha pour une superficie communale de 1 033 ha, soit 20%.

Le nombre d'exploitations est en baisse importante, et est passé de 12 à 4 entre 1988 et 2000. Le fond de vallée, les pieds de coteaux et les abords des villages sont constitués de pâtures et d'espaces de fauche destinés à l'élevage de bovins.

Sur Goussaincourt et les communes voisines, les terrains en fond de la vallée de la Meuse sont plutôt exploités en pâtures pour bovins et ovins, les coteaux en culture céréalière et les plateaux en cultures céréalière, lorsque le sol le permet.

Actuellement, on recense trois exploitants agricoles résidant dans la commune. Six autres exploitants agricoles venant d'autres communes exploitent des terrains sur la commune de Goussaincourt.

B – Le Plateau des Rouges Terres (intérêt agronomique du site)

L'emprise des terrains étudiés pour le projet, d'une surface de 55 ha, est occupée par 40 ha de terres à faible valeur agronomique, 12 ha de bois et 3 ha de landes.

La parcelle ZD1 (parcelle n°1, section ZD ; cf. : page 25), qui se place dans la partie Sud du site du projet, est principalement classée au cadastre en friche agricole (sur environ 16ha pour une superficie totale de 22ha environ). La parcelle ZD2 (parcelle n°2, section ZD ; cf. : page 25), qui se place dans la partie Nord du site du projet, a été laissée en friche pendant 13 ans de 1995 à 2008 sous le système de jachères fixe (étant donné leur faible valeur agronomique, l'exploitant avait préféré mettre ces terrains en jachère fixe plutôt que de mettre moins de surface en jachère tournante).

Les 2 parcelles représentant au total 40 ha environ ont été vendues les 27 et 30 Novembre 1981 par leurs propriétaires à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de la Meuse (SAFER).

La parcelle ZD1 a été revendue le 2 Février 1985 par la SAFER au propriétaire actuel, et la seconde l'a été le 15 Mai 1985 au propriétaire actuel.

Concernant la valeur agronomique des terrains, les différents exploitants agricoles des communes voisines rencontrés lors du développement du projet des Rouges Terres ont confirmé que ces terrains produisent peu et de manière incertaine et que leur exploitation entraîne une usure prématurée du matériel agricole. D'ailleurs, lors du dernier remembrement de Goussaincourt en 1985, les terrains situés sur le plateau des Rouges Terres ont été estimés à une valeur 4 fois moins importante que ceux situés en vallée de la Meuse.

LUMITER a mandaté le Laboratoire de l'Institut National Polytechnique de Lorraine Colmar (UMR 1121 Nancy Université / INPL - Agronomie-Environnement Nancy Colmar) pour une expertise agronomique sur la potentialité agronomique des sols des Rouges Terres.

L'étude de l'INPL est jointe dans son intégralité en annexe.

Des prélèvements et analyses des sols en place ont été réalisés pour déterminer les caractéristiques pédologiques et agronomiques des terrains.

Cette expertise conclue à la faible valeur agronomique des terrains : « ... les sols étudiés présentent un potentiel agronomique limité. Ce potentiel reste néanmoins corrigeable par des apports réguliers de fertilisants organiques et minéraux. Cependant, ces apports ne présagent en rien une réussite des cultures et un rendement optimal étant donné le caractère séchant des sols étudiés et leur pH basique limitant d'autant la disponibilité des éléments nutritifs pour les cultures implantées. »

Concernant les rendements de la parcelle ZD2 (appelée parcelle A dans l'étude INPL), l'étude précise : *« Actuellement la parcelle A est gérée sur le schéma classique de rotation triennale utilisée en Lorraine : colza/blé/orge. Selon les résultats d'analyse de sols obtenus, sur cette parcelle, la moyenne des rendements devrait se situer entre 15 à 25 q/ha pour du colza et entre 25 et 35 q/ha pour de l'orge d'hiver, moyennant des surcoûts significatifs en intrants, en temps de travail, en carburant et à l'usure prématuré du matériel agricole et sans garantie aucune quand à la réussite de la culture, étant donné le caractère séchant des sols. Ce constat est par ailleurs confirmé par l'exploitant de la parcelle. Ces rendements sont donc faibles par rapport à la moyenne régionale qui est de 38 q/ha pour le colza (réf 2010, Coopérative Agricole Lorraine) et 68 q/ha pour l'orge d'hiver (réf 2009, Coopérative Agricole Lorraine) et qui peuvent atteindre sur les meilleures terres lorraines des rendements de 45 q/ha pour le colza et 80 q/ha pour l'orge d'hiver, obtenus avec des coûts d'exploitation moindres et des garanties de réussite de culture avérées. »*

Concernant la structure des sols de la parcelle ZD1 (appelée parcelle B dans l'étude INPL), l'étude précise : *« Le sol de la parcelle B est très semblable à celui de la parcelle A avec cependant quelques variations en particulier, une densité de cailloux plus importante. Le type de sol de la parcelle B est argilo-calcaire. C'est un sol superficiel contenant beaucoup de cailloux (>30%). »*

C - Zoom sur l'activité pastorale

Les terrains du plateau des Rouges Terres avaient une vocation pastorale jusqu'en 1981. De 1981 à 1985 elles ont été reprises par la SAFER suite à une tentative de cession infructueuse.

Actuellement, un seul éleveur résidant à Goussaincourt pratique à la fois l'élevage de bovins et celui d'ovins en complément d'une activité salarié hors du département.

Goussaincourt est à 5 km de la commune de Domrémy-la-Pucelle, village natal de Jeanne d'Arc et emblématique de l'élevage de moutons en Lorraine.

Afin de maintenir la complémentarité des usages, le projet prévoit la valorisation pastorale des terrains (cf. §1.1).

2.8.10 Exploitation forestière

A - Situation départementale

La forêt meusienne, avec 213 700 hectares, recouvre 34% du territoire (contre 36% en Lorraine et 26% en France). Le taux de boisement place la Meuse au 27^{ème} rang national (Ifen, Corine Land Cover 2000).

La forêt meusienne se répartit en forêt communale (46%), forêt privée (32%) et forêt domaniale (22%). La forêt meusienne est particulièrement renommée pour la qualité de ses feuillus (hêtre, chêne, merisier, alisier et érable sycomore). Les résineux représentent 14% des surfaces boisées dont une moitié correspond aux boisements des champs de bataille et l'autre à des investissements de production (plantations) réalisés majoritairement dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. La récolte du bois est valorisée à 56% au travers de la production de bois d'œuvre et à 44% à destination de la trituration.

En moyenne, les ressources forestières (vente de bois, chasse, aides publiques), «couvrent» 40% des dépenses d'équipement des communes rurales.

Après la tempête de 1999, le dispositif d'aide aux communes forestières sinistrées a permis en 2004 de soutenir 110 communes grâce à 1,1 million d'euros alloués.

Trois enjeux perdurent : nettoyage et reconstitution des massifs sinistrés, recherche d'un nouvel équilibre économique pour les collectivités les plus touchées, et développement d'une culture de l'utilisation du bois qui préserve le développement économique de l'ensemble des activités industrielles, artisanales et touristiques liées à la filière forêt-bois.

B – Le Bois de Goussaincourt

La commune de Goussaincourt est couverte à environ 45% de forêt, soit environ 465 ha au total ; la forêt communale représente près de 95% de cette surface boisée et elle est soumise au régime forestier et gérée par l'ONF.

La zone d'implantation potentielle retenue pour le projet recouvre, sur environ 10,5 ha, le Bois de Goussaincourt, répertorié en forêt communale.

La forêt appartient à la commune "depuis des temps immémoriaux", c'est-à-dire avant la Révolution de 1789 ; un plan existe aux archives départementales de la Meuse daté de 1730 mais son origine exacte n'est pas connue. Sur la carte de Cassini des années 1750-1760, la forêt fait partie du massif du grand Chênois. La clairière des Rouges Terres semble alors ne pas encore exister. Les troupeaux avaient accès à la forêt jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle sous le contrôle des gardes des Eaux & Forêts.

En 1854, elle est découpée en 25 coupes, de surface sensiblement égale dont le taillis était coupé à 25 ans d'âge avec quelques arbres de futaie principalement pour subvenir aux besoins en bois de chauffage des habitants ; il existe également 12 coupons de réserve où le bois peut vieillir plus longtemps (le taillis est coupé à 36 ans); en 1910, redécoupage en 30 coupes pour faire vieillir le taillis à 30 ans. La forêt a été aménagée en taillis-sous-futaie jusqu'en 1974.

Depuis 1975, a eu lieu un aménagement en conversion en futaie feuillue. Celui-ci sera renouvelé en 2011.

L'activité forestière sur les parcelles communales s'effectue par rotation de parcelles chaque année ; la partie haute des coupes est destinée au bois de chauffage (mis à disposition des affouagistes moyennant une taxe affouagère et une distribution des lots par tirage au sort), le reste est revendu pour la trituration ou autres activités. Cette activité générait jusqu'en 1999 des revenus réguliers et conséquents pour la commune.

Le 26 décembre 1999, l'ouragan Lothar ravage la forêt ce qui nécessite plus de 140 hectares de travaux de nettoyage puis de reconstitution toujours en cours par parcelles entières ou parties subventionnés par l'Etat et l'Europe.

Dans le cas de Goussaincourt, le revenu forestier a considérablement diminué, de 10000 euros annuels environ avant la tempête de 1999 (et jusqu'à 30000 euros) à 1000 euros annuels en moyenne actuellement.

Désormais, la location de la forêt communale à l'association de chasse et la location des pylônes électriques (pour les lignes haute tension 400 et 225 kV) procurent un revenu bien supérieur à celui de l'exploitation forestière.

A retenir : la population active représente un peu moins des 2/3 de la population totale de Goussaincourt, avec un taux de chômage près de 3 fois moins important que la moyenne du canton et du département.

Le territoire de Goussaincourt est marqué par les activités agricoles et sylvicoles.

Sur le plateau des Rouges Terres, les caractéristiques des sols limitent considérablement les rendements des cultures.

Il y a plus de 30 ans, une activité pastorale existait avec la présence d'un moutonnier sur ce plateau : l'élevage de moutons à Goussaincourt est donc une réalité communale historique, à replacer dans le contexte de la filière locale (Domrémy-la-Pucelle) et régionale.

Concernant les terrains actuellement occupés par la forêt communale, une opération de défrichement est nécessaire pour permettre l'implantation des panneaux solaires. Des échanges et visites de terrain ont été menés en présence de l'ONF et des élus. Le défrichement a été autorisé par arrêté préfectoral en date du 19/12/2011 pour une surface totale de 7,62 ha et ces travaux ont été réalisés par l'ONF, à la demande de la commune, au cours du quatrième trimestre 2012.

Les boisements à défricher ne présentent pas d'intérêt écologique particulier (cf. § 2.7).

2.8.11 Tourisme, loisirs et fréquentation des lieux

2.8.12 Sentiers de découverte-randonnées et tourisme

Compte tenu de son patrimoine et de la qualité de ces campagnes, la région constitue un attrait certain pour les touristes.

Localement, outre les éléments d'attrait qui peuvent constituer le patrimoine architectural (cf. § 2.8.4), le secteur accueille un **sentier de grande randonnée (GR 714)**.

D'une longueur d'environ 160 km, il parcourt les côtes du Barrois et le Sud-ouest de la Lorraine, et relie GR14 (qu'il rejoint dans la banlieue Ouest de Bar-le-duc) et le GR7 (qu'il rejoint près de Dombrot-le-sec, à une dizaine de km au Sud de Vittel).

Le GR 714 passe à 6 km au Sud du site retenu pour le projet.

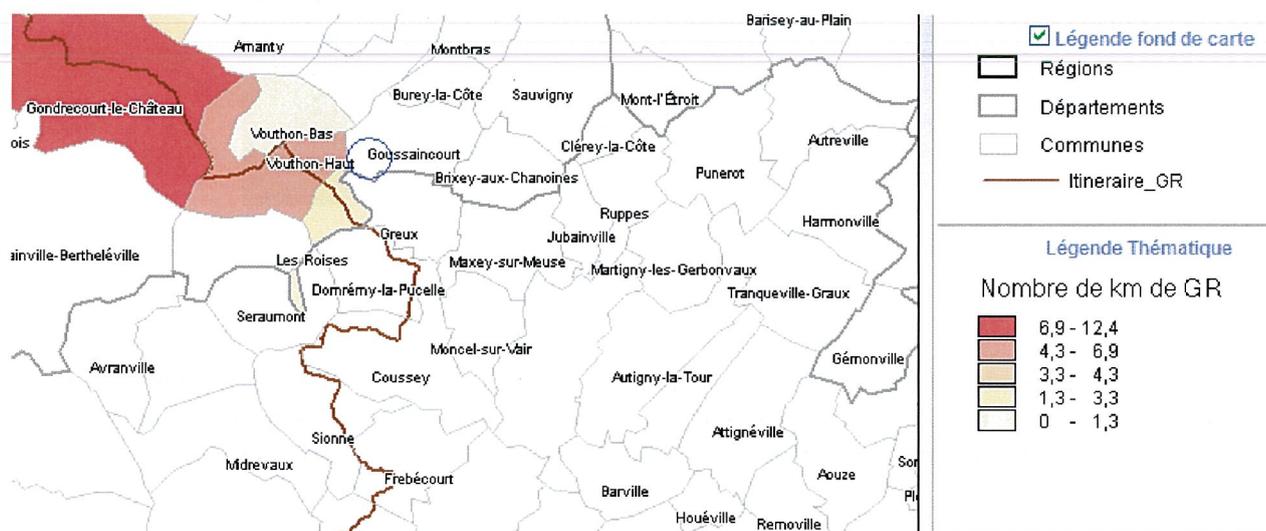
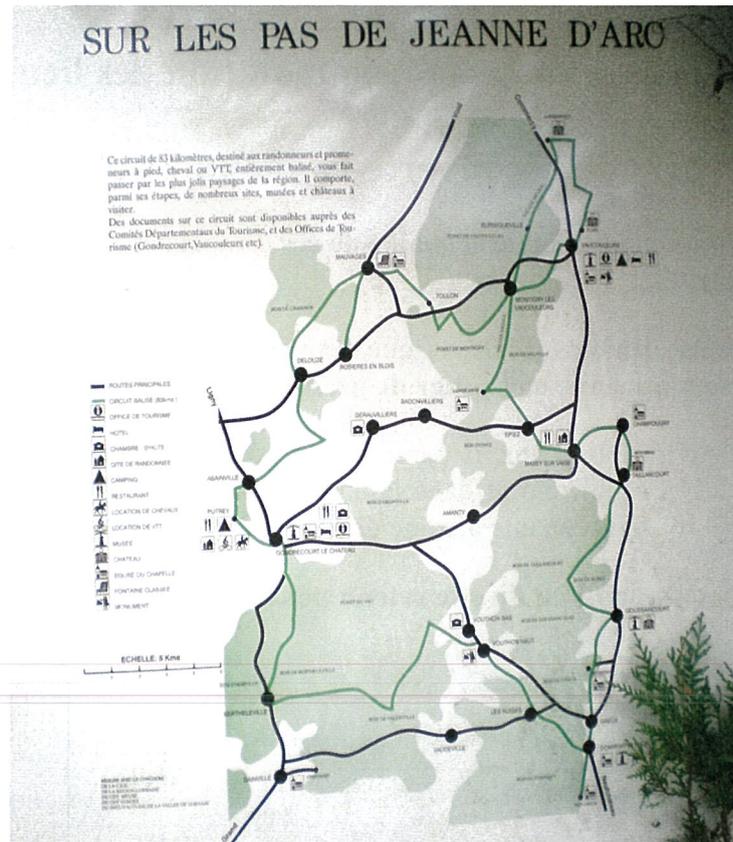


illustration 38 : Tracé du GR 714

Un circuit intitulé "Sur les pas de Jeanne d'arc" de 83 Km est proposé par les comités départementaux de la Meuse et des Vosges.

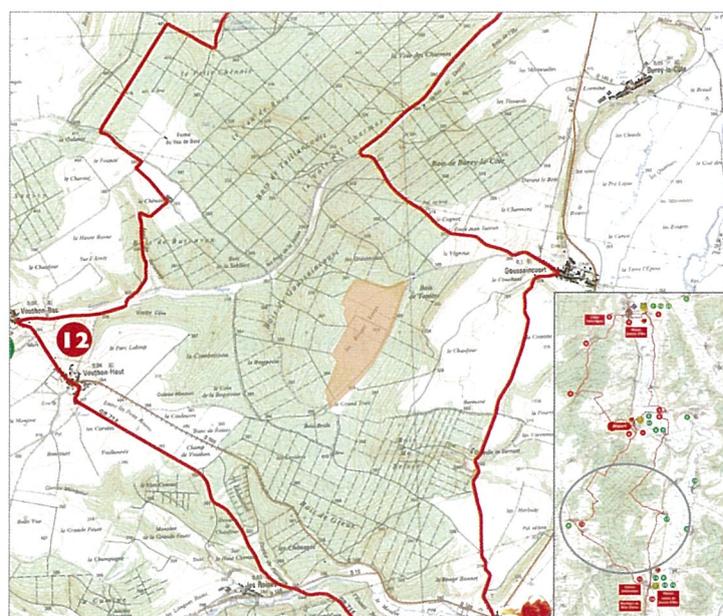
Il permet de découvrir la maison natale de Jeanne d'Arc, la chapelle de Bermont où elle venait se recueillir, Montigny-lès-Vaucouleurs où elle acheta son cheval, Vouthon-Haut, le village natal de sa mère Isabelle Romée et Vaucouleurs "la cité" qui arma Jeanne d'Arc.

Ce circuit ne passe pas sur le site d'étude.



circuit "Sur les pas de Jeanne d'Arc"

L'office de tourisme du canton de Vaucouleurs et le comité Départemental du Tourisme de la Meuse proposent **un itinéraire praticable à vélo, à pied ou à cheval de 57 Km entre Domrémy-la-Pucelle et Vaucouleurs. Celui-ci ne passe pas par le site d'étude.**



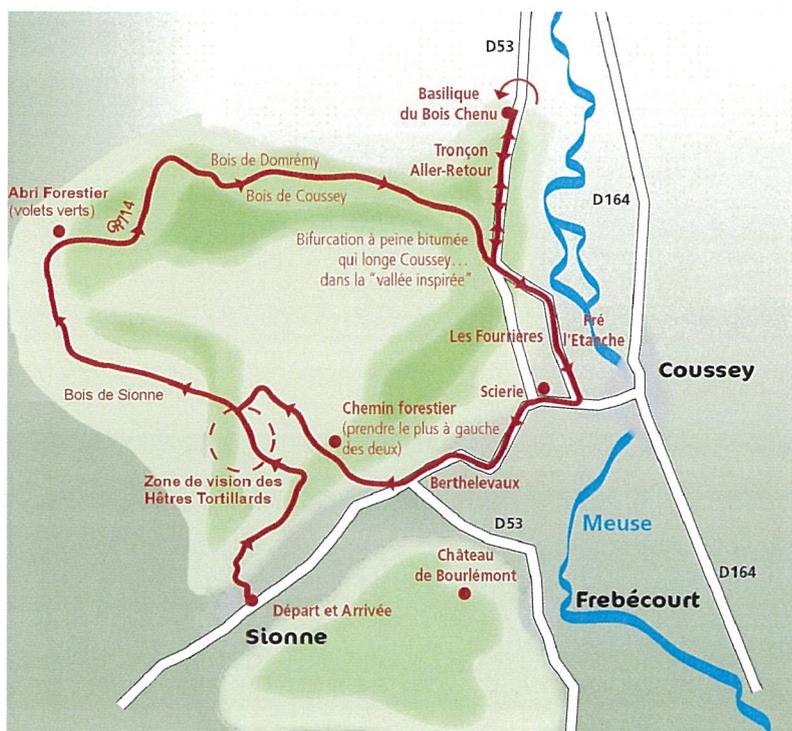
itinéraire de randonnée entre Domrémy-la-Pucelle et Vaucouleurs

Le sentier de Jeanne de 15 Km va de la chapelle de Bermont à Brixey-aux-chanoines via Greux, Domrémy-la-Pucelle et Maxey-sur-Meuse. **Il ne passe pas par le site d'étude.**



sentier de Jeanne

Par ailleurs l'office de Tourisme du Pays de Neufchâteau propose une **promenade pédestre de Sionne à Domrémy-la-Pucelle** et retour (dont une partie suit le GR714). **Cette promenade ne passe pas par le site d'étude.**



promenade pédestre de Sionne à Domrémy-la-Pucelle

Enfin, à noter l'existence à Goussaincourt d'un gîte offrant deux chambres d'hôtes. Il est ouvert depuis 2009. C'est le seul point d'accueil pour les gens de passage sur la commune.

Aucun autre projet de ce type n'est actuellement envisagé à Goussaincourt.

Il n'y a pas de centre ou parc de loisirs sur la commune et ses environs proches.

2.8.13 Fréquentation du site des Rouges Terres

Le plateau des Rouges Terres est **peu fréquenté**. Il l'est principalement :

- ✓ par les forestiers, les agents ONF et les agriculteurs,
- ✓ par les chasseurs et par de très rares promeneurs à pied ou en voiture.

Concernant la pratique de la chasse, signalons que l'Association de Chasse par Actions (A.C.A.) « les amis de la chasse », dont le siège est à Frébécourt, est titulaire d'un bail de chasse sur les forêts communales de Goussaincourt et de Brixey-aux-Chanoines. L'Association compte 22 membres et chasse principalement le sanglier et le chevreuil.

La chasse est pratiquée sur les bois cernant le site du projet.

Une cabane de chasse, situé au Sud-Est du site retenu pour le projet, du côté opposé au chemin rural de Vouthon-Bas à Burey-la-Côte, est mis à disposition de l'association par un particulier, sur le terrain lui appartenant.

A retenir : le site du projet est à l'écart de chemins de randonnées et autres sentiers de découvertes touristiques de la région.

Le plateau des Rouges Terres est peu fréquenté.

Le site ne constitue pas un lieu de promenade ou d'agrément dominical pour les habitants et/ou les populations de passage.

2.8.14 Voies de communication

2.8.15 Réseau routier principal

Le réseau routier local est relativement dense et s'organise autour d'axes structurants majeurs que sont la RN4 à une vingtaine de kilomètres au nord, la RD 974 (ex RN74) à 10 km à l'Est et l'A31 à une quinzaine de kilomètres à l'Est.

La RD 964 parcourt l'axe de la vallée de la Meuse en reliant Vaucouleurs, Commercy et la RN4 (au Nord) à Neufchâteau (au Sud), et constitue l'unique axe desservant Goussaincourt.

Cet axe permet facilement de rejoindre les axes majeurs via Neufchâteau ou directement la RN4 ; il est connecté à un réseau secondaire assez dense de voiries desservant les villages voisins, et en particulier :

- la RD966 au Sud à Greux ;
- la RD32 au Nord à Maxey-sur-Vaise (laquelle permet de rejoindre la RD966 à l'Ouest).

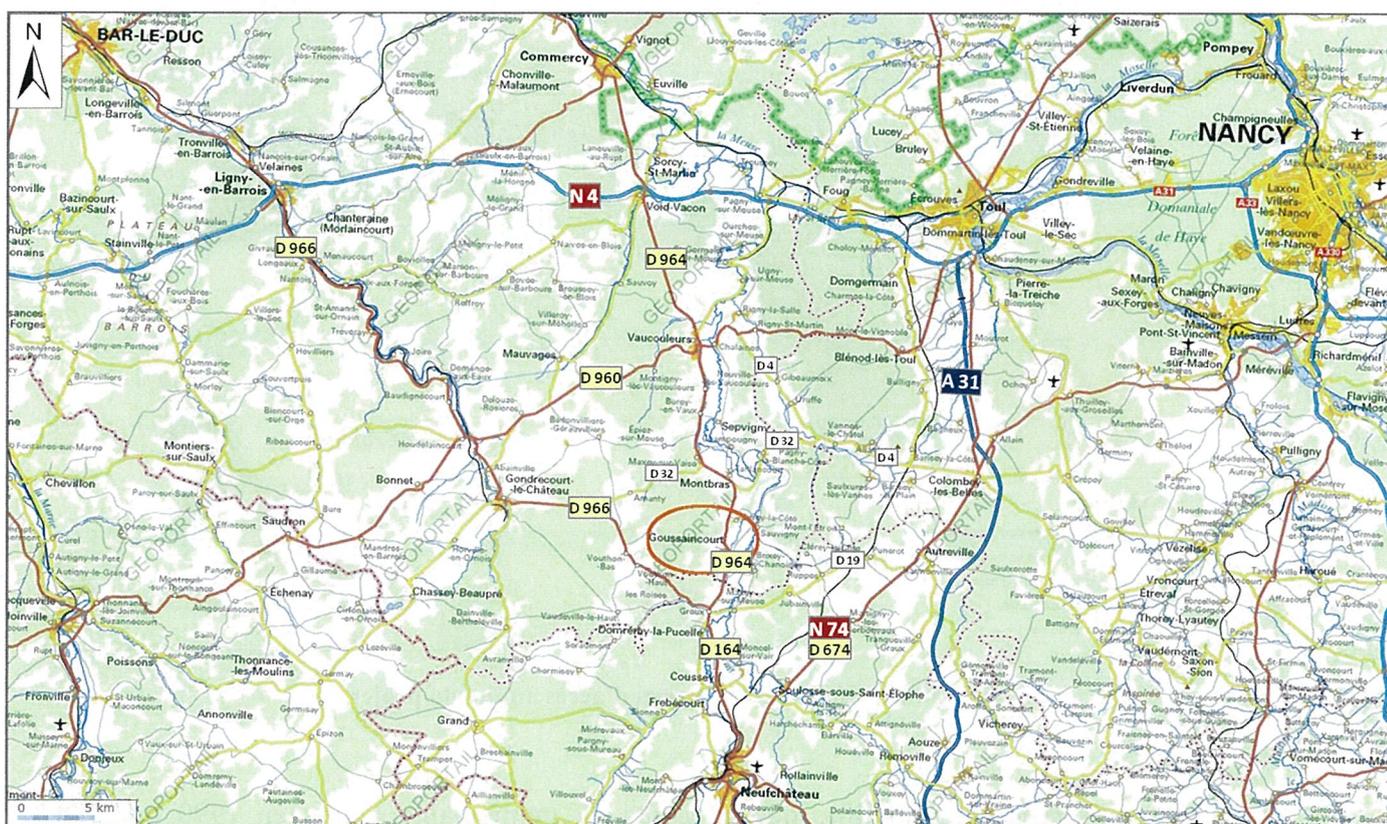


illustration 39 : Réseau routier sur le secteur de Goussaincourt

Le trafic moyen journalier annuel est, à l'entrée de Goussaincourt (depuis Greux), de 1510 véhicules par jour dont 13% de poids lourds (données juin 2002 - Direction des Routes CG55).

2.8.16 Accès routier au site

L'accès routier au site retenu pour le projet depuis l'axe principal « RD964 » se fait selon 2 itinéraires, après un parcours d'environ 2 km :

1. En empruntant la « Grande rue », voie qui traverse le centre-village et devient le « chemin rural du Vigneux » en montant vers le plateau des Rouges Terres, puis le « **chemin rural de Vouthon Haut à Burey-la-Côte** » au droit du site.
2. En empruntant la voie dite « Chemin de derrière le village », qui longe les habitations au sud du centre village pour rejoindre ensuite le chemin rural montant vers le plateau des Rouges Terres.

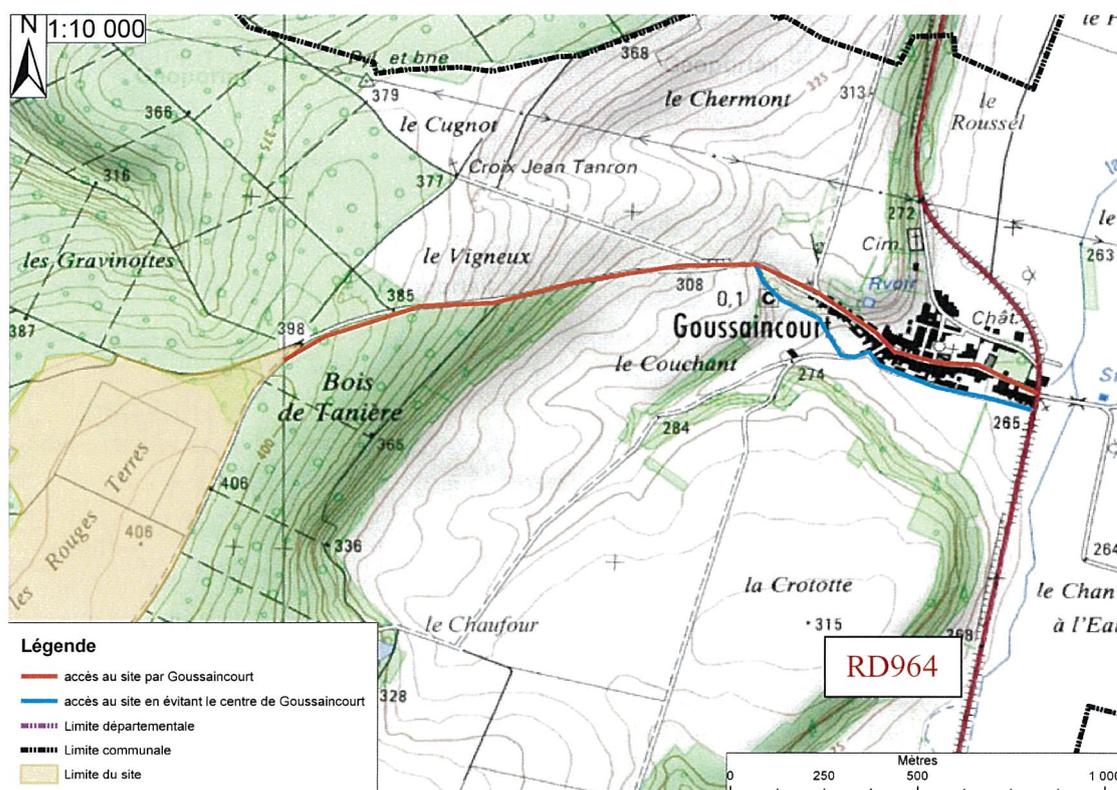


illustration 40 : Itinéraires d'accès au site du projet

Afin de préserver la tranquillité des habitants, la municipalité a pris en 1990 un arrêté d'interdiction aux véhicules de plus de 9 tonnes d'emprunter la Grande rue (sauf livraisons dans le village).

Le chemin rural permettant d'accéder au plateau des Rouges Terres (CR du Vigneux, puis CR de Vouthon Haut à Burey-la-Côte) est entretenu par la commune de Goussaincourt jusqu'au lieu dit « Le Grand Trait », au niveau du carrefour où se trouve un parking forestier et la cabane de chasse ; au-delà de cette limite, ce chemin n'est plus entretenu (volonté de la commune afin d'éviter une trop grande fréquentation du chemin, notamment par les braconniers).

Dans ces conditions, la fréquentation routière du chemin rural de Vouthon Haut à Burey-la-Côte se limite aux véhicules des personnes pratiquant les activités forestières et agricoles, ainsi que ponctuellement les véhicules des chasseurs et de quelques promeneurs.

Au global, le trafic routier actuel est très réduit : entre 5 et 10 véhicules/jour.

Sur la partie du plateau des Rouge Terres où se trouve le site du projet, entre deux parcelles retenues pour l'implantation des panneaux solaires (parcelles ZD1 et ZD2), on note l'existence du chemin rural « dit des Rouges Terres » qui permet d'accéder à la forêt communale de Goussaincourt depuis le chemin rural de Vouthon-Haut à Burey-la-Côte. Il se présente sous la forme d'une bande de terre non carrossable de 3 à 4 mètres de large.

2.8.17 Autres réseau de transport

Aucune voie de chemin de fer en exploitation ou ancienne n'est présente sur la commune de Goussaincourt.

Au niveau de Goussaincourt, la Meuse n'est pas navigable. Elle le devient en aval de Goussaincourt, à 25 km du site (liaison entre la Meuse et le canal de la Marne au Rhin ouest à Troussey).

Il n'existe pas d'aérodrome sur Goussaincourt et les communes voisines. L'aéroport le plus proche est celui de Nancy-Ochey. Distante de plus de 20 km du site, l'installation génère toutefois des servitudes grevant le territoire communal (cf. § 2.13.4).

A retenir : l'axe routier principal desservant Goussaincourt est la RD964, avec un trafic important compte tenu de sa position (entre Neufchâteau au Sud, et Vaucouleurs, Commercy et la RN4 au Nord).

Depuis cette route, l'accès au site du projet se fait soit en passant par le centre-village, soit en le contournant par le sud, pour rejoindre le Chemin Rural de Vouthon Haut à Burey-la-Côte qui dessert le plateau des Rouges Terres.

Le trafic routier est très réduit.